

Manifestations sportives

VALIDITE : 2021

Manifestations sportives occasionnelles * :

α Tout événement sportif organisé par un club ou une fédération sportive, à caractère unique (match, tournoi, etc ...)

Droit forfaitaire par jour: **23.11 €** (TVA 3% en sus)

Manifestations sportives récurrentes * :

α Tous les événements sportifs récurrents organisé par un club ou une fédération sportive, en continu ou à plusieurs reprises (championnats, plusieurs matchs ou tournois, entraînements, ...)

α Droit forfaitaire annuel : **47.28 €** (TVA 3% en sus)

** Il s'agit des manifestations sportives comportant une simple sonorisation générale.*

Le rôle joué par la musique lors de telles séances est accessoire ou secondaire en ce sens qu'il ne possède aucun lien avec la prestation des sportifs.